



## Retard excessifs de paiement

Par rudyamiensgwa, le 30/08/2010 à 10:59

Bonjour,

Bonjour

Je me trouve dans une situation délicate, dans un bureau étude bâtiment, sa fait depuis deux ans que l'entreprise roule sur les rotules, retard de paiement (1mois) voir même excessif parfois (3 mois), il ont déjà licencié deux salarié pour motif économique il y a 1 ans de sa ; voyant la situation qui s'amélioré pas, j'ai donc demandé, il y a 3 mois de sa à être licencié pour motif économique, pour non seulement allégé la masse de salaire et aussi prend un nouveau départ puisse que dans notre activité il y a toujours du boulot (conçurent bien sur). Ils m'ont quasiment répondu si je voulais partir serais de mon propre gré.

Comment je peux faire pour sortir de cette entreprise afin de prend un nouveau départ.

Encore une fois grand merci pour vos conseille et aussi excusé moi pour les faute d'orthographe.

Cordialement

Par P.M., le 30/08/2010 à 11:43

Bonjour,

Si les retards dans le versement du salaire sont répétés et fréquents, vous pourriez demander au Conseil de Prud'Hommes la résiliation judiciaire de votre contrat de travail ou, ce qui est plus risqué, prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur...